

Chiffres clés du Stationnement Vélo

Programme *alveolè* 2019-2021



Introduction 01

La rédaction des Chiffes Clés du Stationnement Vélo

Contexte

Les abris

Les solutions de sécurisation

Les cibles éligibles

02 Résultats du programme Alvéole

Données régionales

Données par départements

Répartitions 03

Répartition par cible de l'abri

Répartition des emplacements par type d'abri

Nombre moyen d'emplacements par cible

Ordre de grandeur de prix

Global

04 Tendances constatées

Les consignes 1 à 5 places

Les écoles primaires

Le logement social

Les hôpitaux

Pour terminer 05

SOMMAIRE

La rédaction des Chiffres Clés du Stationnement Vélo_Alvéole

Anne-Laure BEGUET

Coordinatrice de projets énergie



Marie DENECK

Consultante énergie, mobilité durable,
et financements

Alexandra MADEC

Graphiste



Ces Chiffres Clés sur le Stationnement Vélo sont issus de données récoltées lors du Programme CEE Alvéole, mis en place de début 2019 à fin 2021.

Face au constat que la crainte du vol est un des premiers freins à l'utilisation du vélo, le programme Alvéole a été lancé par ROZO et la FUB (1) avec l'objectif de financer des emplacements de **stationnement vélo, couverts et sécurisés, à travers une prime représentant 60% de l'investissement HT éligible.**

Les bénéficiaires éligibles à l'aide financière à l'installation de stationnements vélo étaient les établissements publics et collectivités locales, les écoles et établissements d'enseignement, les gares et pôles d'intermodalité et le logement social.



Le programme a financé la création de :



17 905

emplacements répartis
en 1 133 abris



Ce qui correspond à

7 580 728,87€

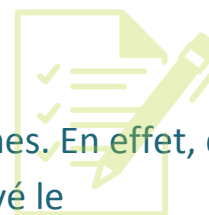
de primes versées



Soit une prime moyenne par emplacement de **423,39€ HT**

Et par dossier de **6 690,85€ HT**

540 porteurs de projet ont pu bénéficier d'une ou plusieurs primes. En effet, de nombreux bénéficiaires se sont saisis du Programme et ont déployé le stationnement vélo sur leur territoire en montant plusieurs projets.



Trois types d'abris éligibles ont été financés et seront décrits tout au long de ce rapport.



Les consignes sécurisées :



© Abri-plus

Il s'agit d'abris autoportants, couverts, avec un accès sécurisé (clé ou badge). Ces abris sont destinés à du **stationnement longue durée**, le propriétaire pouvant laisser son vélo pour toute la journée ou une nuit. Ce type de consigne existe en individuel (« box vélo » sécurisé par le cadenas de l'utilisateur) ou collectif (avec chaque vélo attaché à son propre arceau dans un abri avec un accès limité par badge, clé....).

L'attache vélo est couverte mais l'abri est en libre accès pour tous, sans abonnement ou clé pour accéder au local. Ces abris sont destinés à un **stationnement de courte durée** (quelques heures) et il est recommandé de les installer dans des lieux de passage afin de bénéficier également de la surveillance passive.

Les abris ouverts :



© Programme Alvéole



Les arceaux dans un local existant :



© Programme Alvéole

Les arceaux sont installés dans un local fermé et sécurisé pré-existant. L'accès au local est **réglementé (clé, badge, abonnement...)** et le lieu est collectif. Le local utilisé doit permettre de **circuler facilement avec son vélo**, notamment par l'absence de marches pour accéder aux arceaux.

Les solutions de sécurisation

Afin d'être éligible au Programme Alvéole, les attaches proposées doivent permettre d'attacher le cadre et la roue avant du vélo à un point fixe, avec un antivol en U ; comme c'est le cas avec un arceau.



Ce type d'attache apporte une meilleure sécurisation à l'utilisateur. Le cahier des critères obligatoires du programme a pour but d'inciter les bénéficiaires à réaliser un abri qualitatif. ★ ★ ★ ★ ★

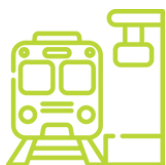
Le nombre d'emplacements créés correspond au nombre de vélos pouvant être stationnés dans l'abri avec un usage typique. Une attache de type arceau est donc comptabilisée comme deux emplacements.



© Tous droits réservés

Les cibles étudiées

Les cibles desservies par les abris sont réparties en 4 catégories :



Les gares et pôles d'intermodalité

Comprenant gares ferroviaires, routières, fluviales, parkings de covoiturage, arrêts de bus, tram, etc. afin d'encourager le report modal.

Les écoles et établissements d'enseignement

Tous niveaux depuis la maternelle jusqu'au supérieur, privé et public, afin d'encourager la nouvelle génération à l'usage du vélo.



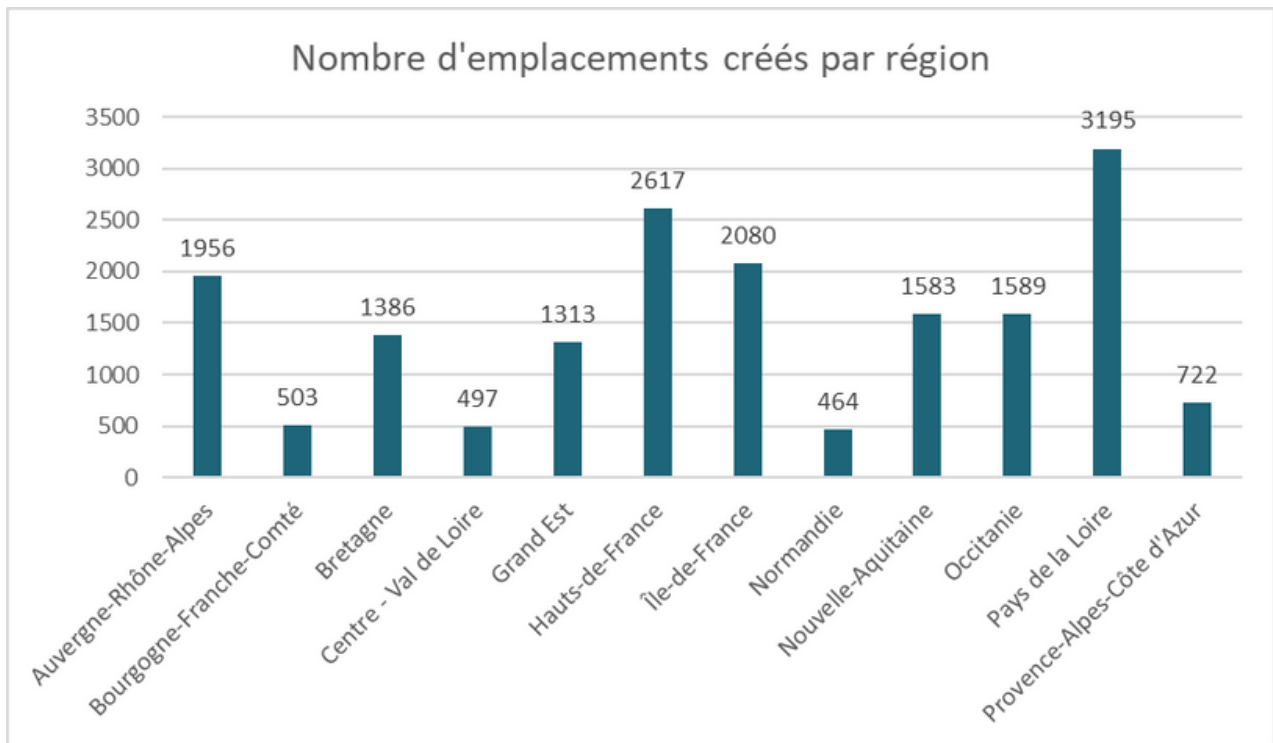
Le logement social et étudiant

Afin de viser un public précaire, pour qui le vélo est souvent un moyen d'avoir accès à une mobilité autonome et économique.

La voirie et les établissements publics

Tous les établissements publics sont éligibles, et les collectivités territoriales peuvent également installer des abris vélos sur leur territoire, pour encourager la pratique du vélo par un maillage du territoire.





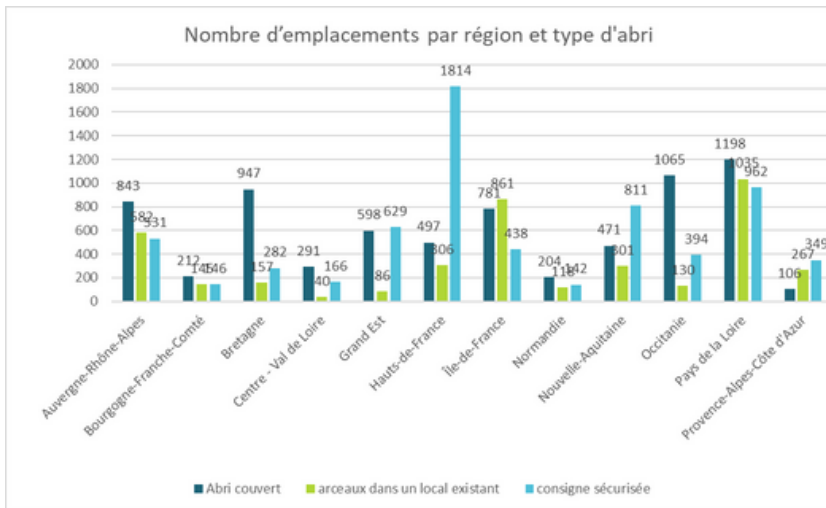
La Corse et les DOM-COM étaient éligibles au financement par le Programme Alvéole mais nous n'avons pas eu de projets terminés dans les délais.

Nous n'avons donc pas de données pour ces régions.

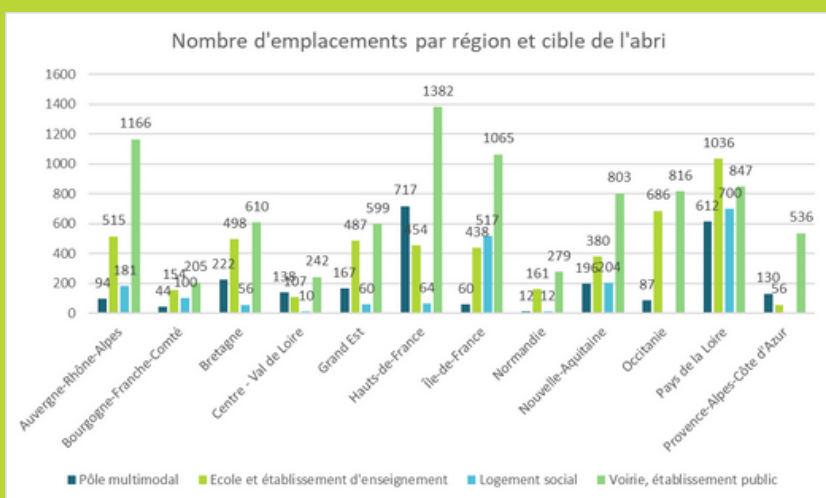


On constate une disparité importante dans le dynamisme de l'installation des abris vélos dans les différentes régions, qui ne s'explique pas uniquement par la différence de population mais surtout par des stratégies différentes de développement du vélo sur leur territoire.

Données régionales



L'important nombre d'emplacements du type « consigne sécurisée » installés en Hauts-de-France s'explique notamment par l'initiative d'une commune qui s'est saisie du Programme pour effectuer un maillage du territoire de box de 5 emplacements vélo destinés aux quartiers résidentiels.



Données par départements



On constate que les départements reconnus pour leur politique en faveur du vélo ont utilisé le Programme Alvéole pour installer encore plus d'équipements destinés aux cyclistes.

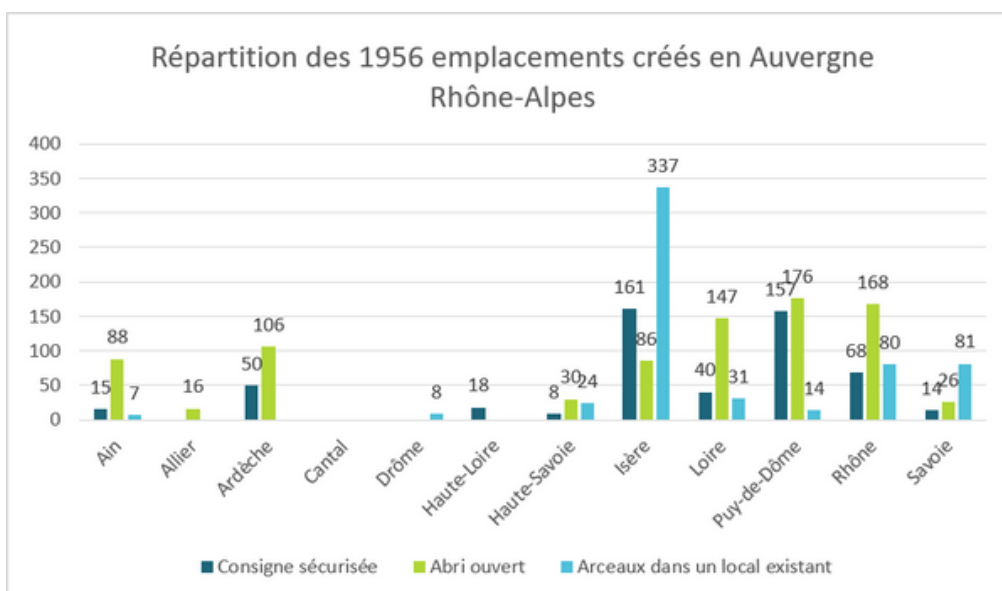
Certains départements ne sont pas représentés dans les abris terminés mais avaient engagé des démarches d'installation d'un abri. Ces démarches n'ont pas pu être terminées durant le temps imparti au Programme.



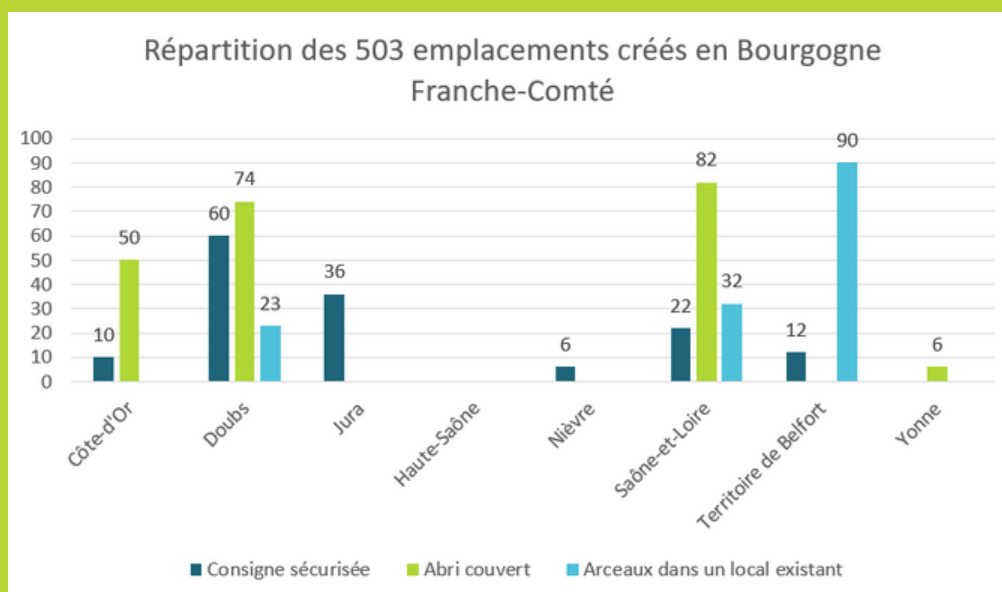
© Tous droits réservés

Données par départements

Région Auvergne Rhône-Alpes

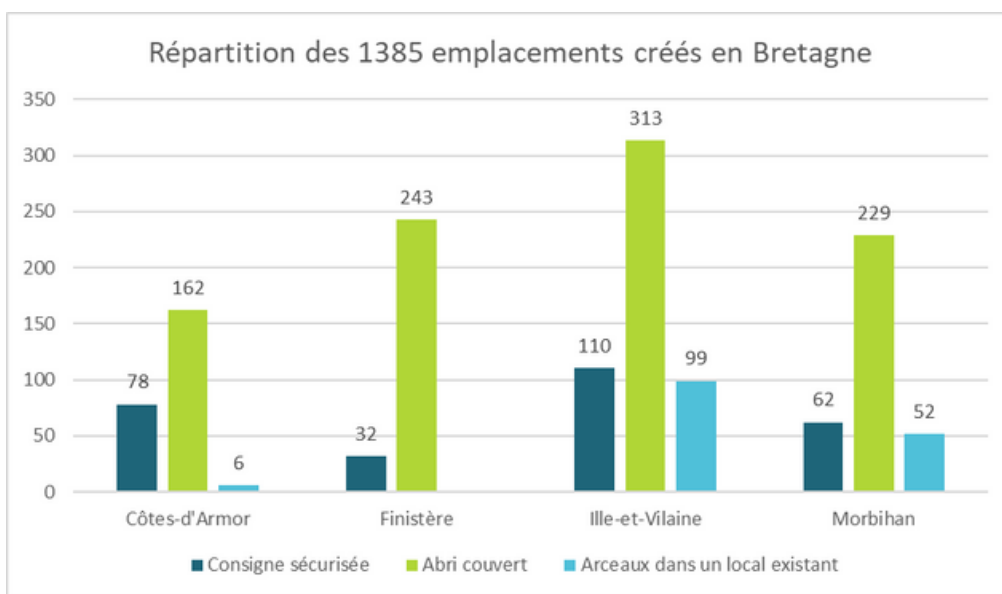


Région Bourgogne Franche-Comté

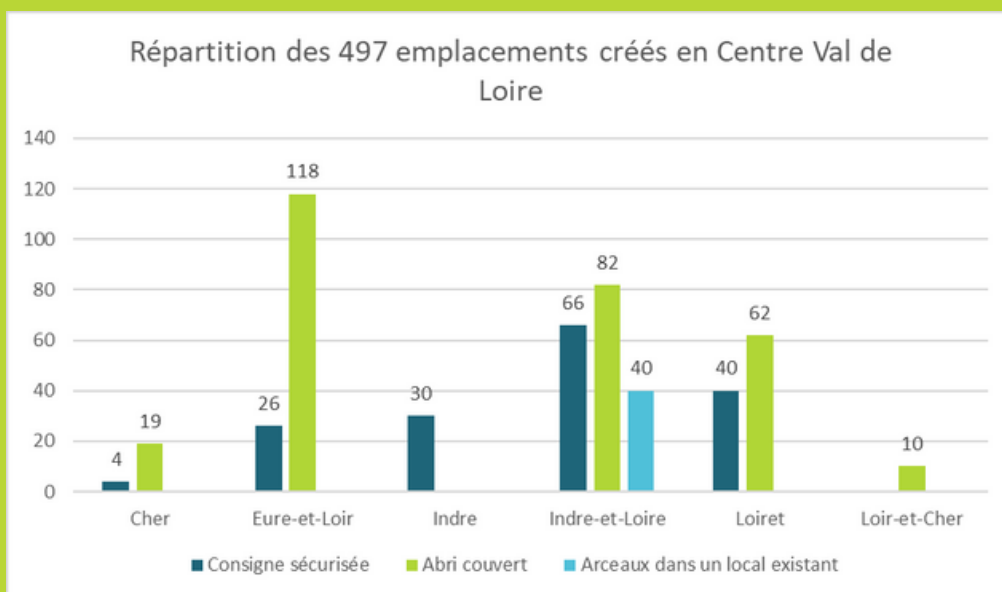


Données par départements

Région Bretagne

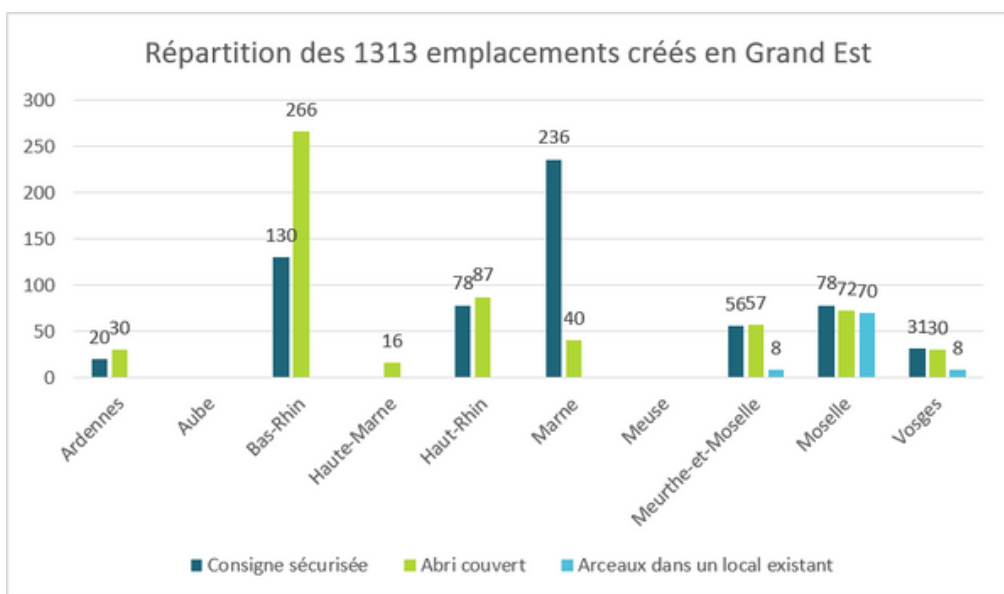


Région Centre Val de Loire

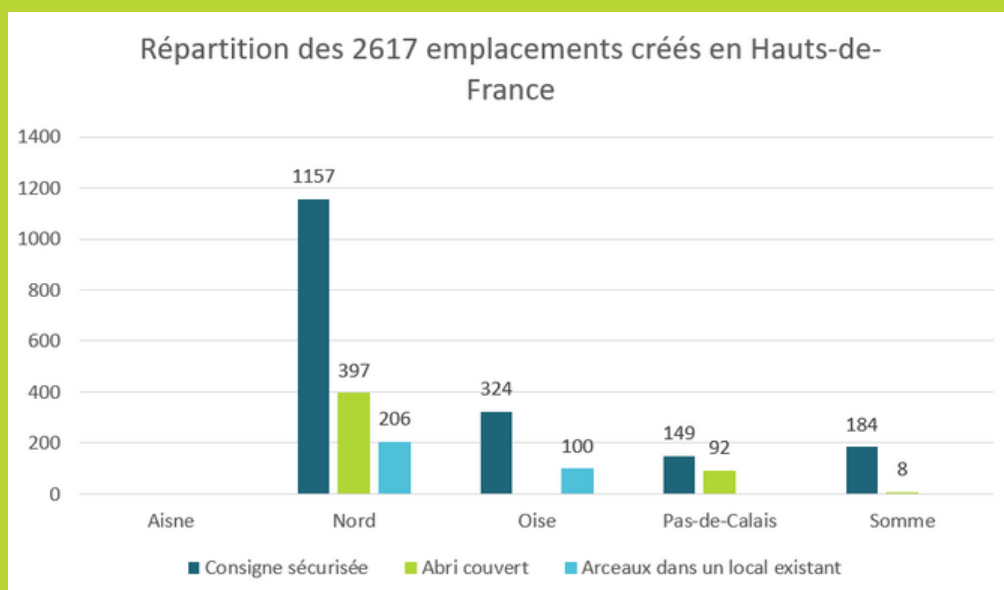


Données par départements

Région Grand-Est

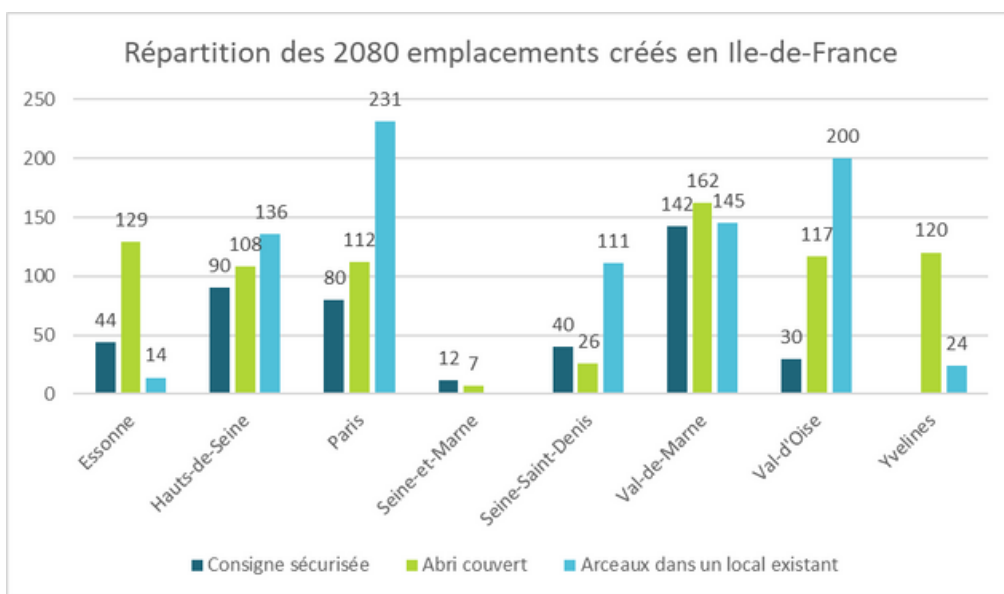


Région Hauts-de-France

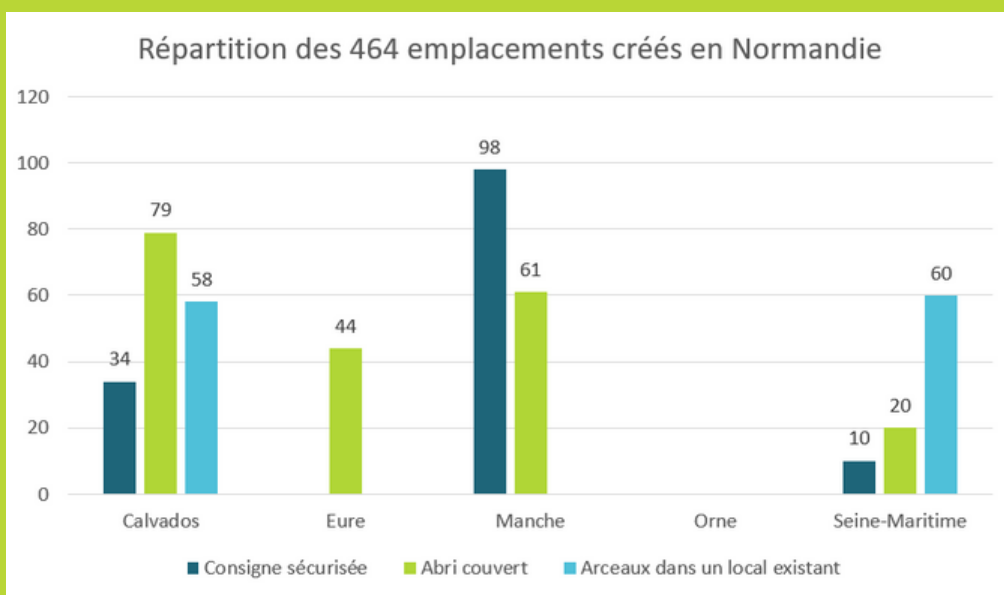


Données par départements

Région Ile-de-France

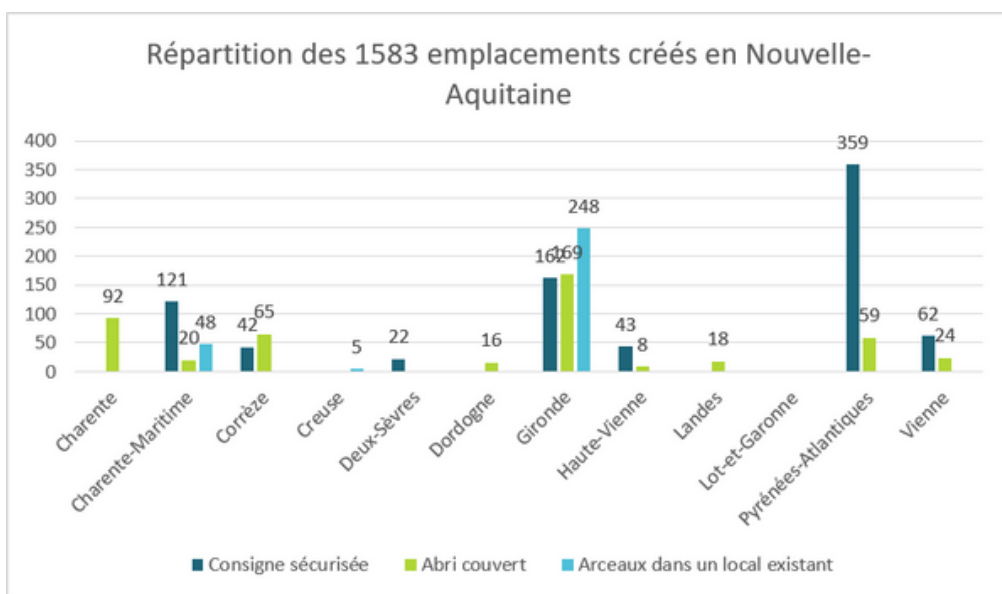


Région Normandie

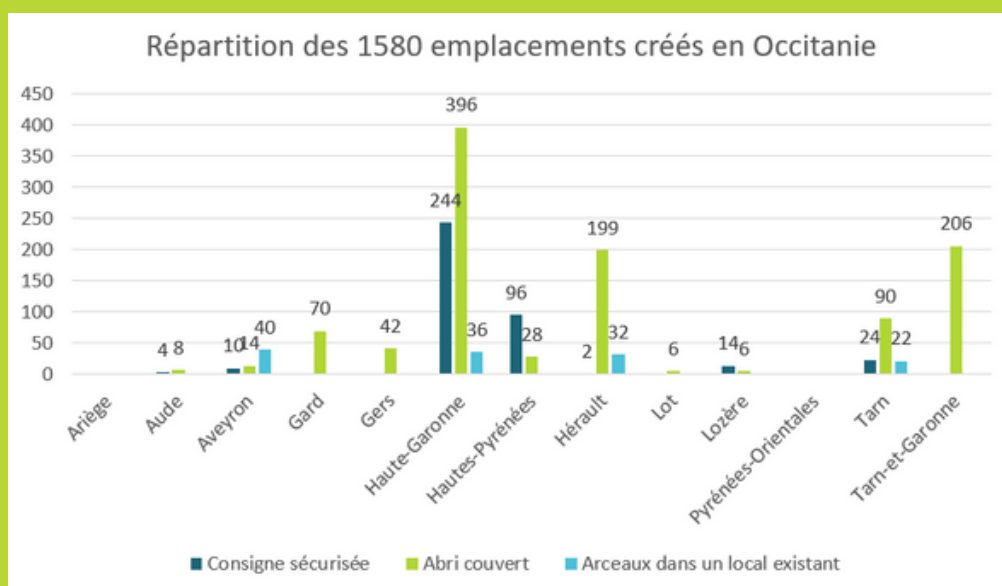


Données par départements

Région Nouvelle-Aquitaine

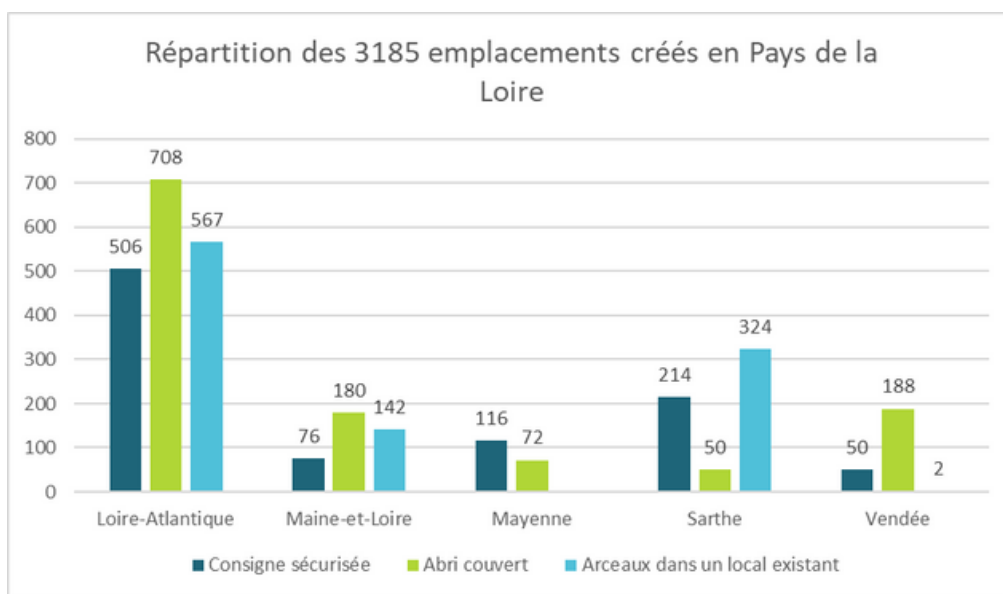


Région Occitanie

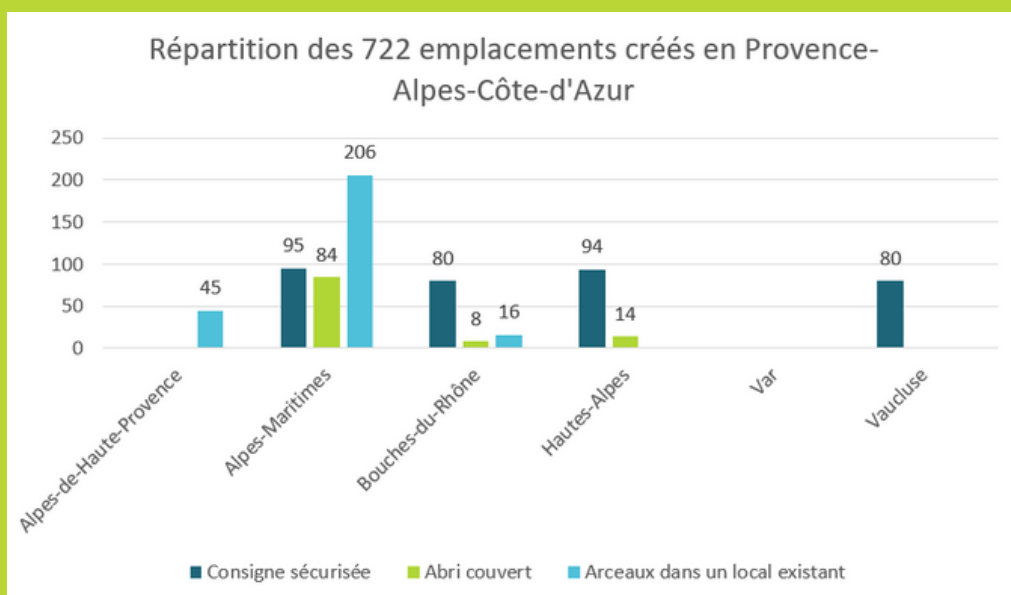


Données par départements

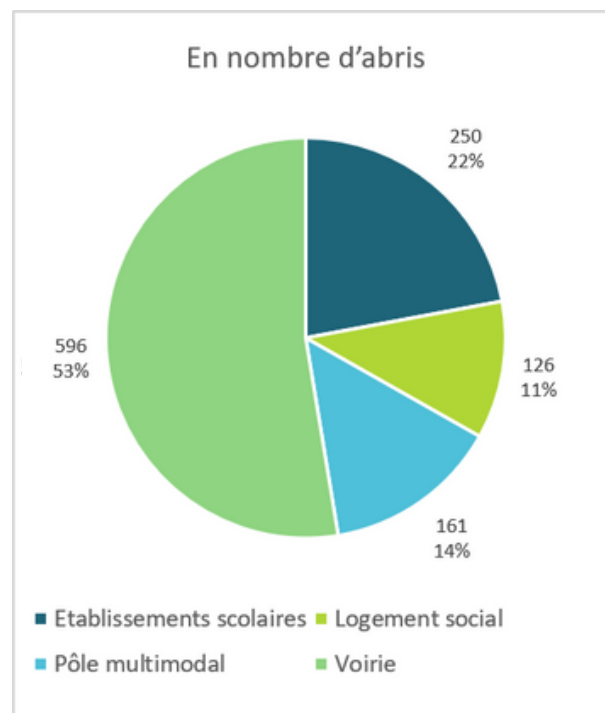
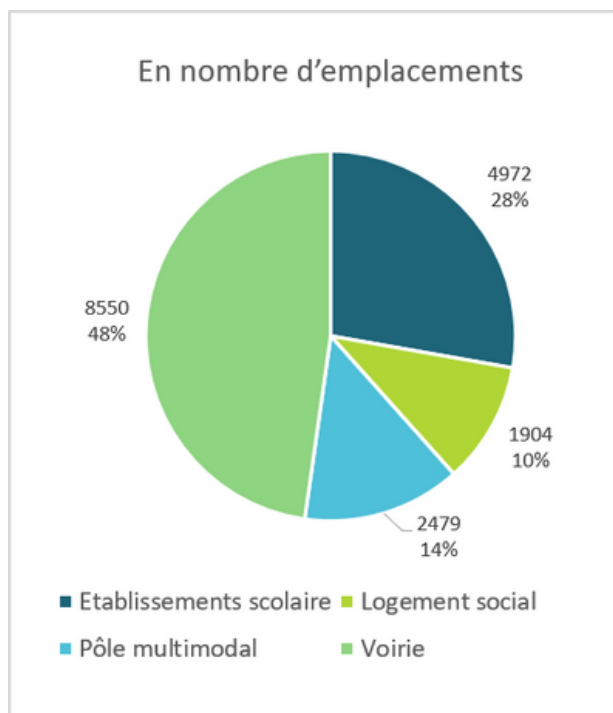
Région Pays de la Loire



Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Répartition par cible de l'abri

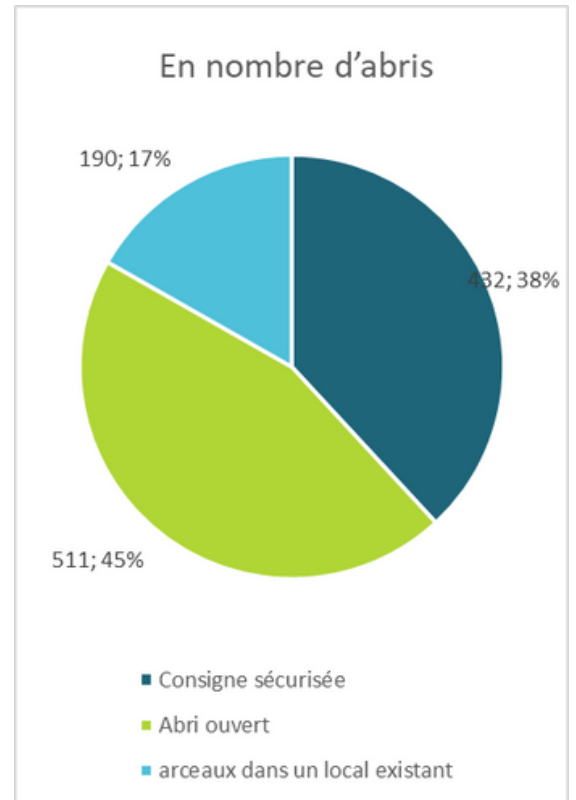
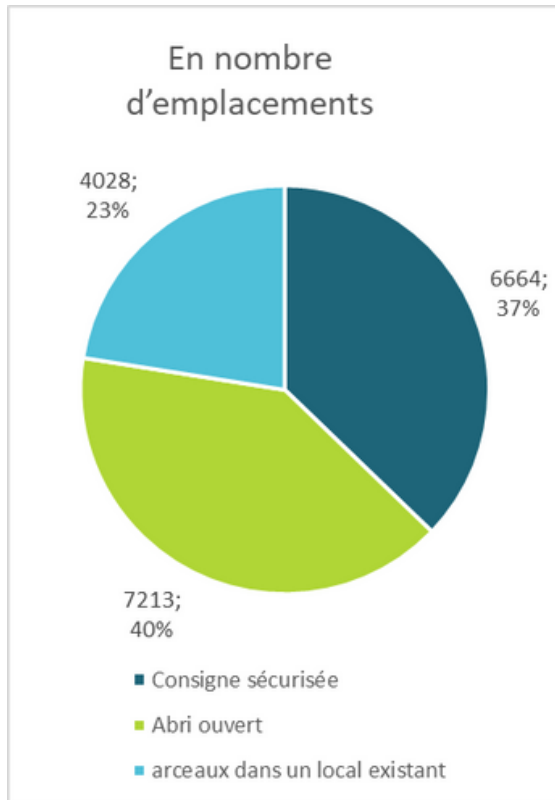


Parmi les différentes cibles, la catégorie « voirie, établissement public » est la plus utilisée, c'est celle qui regroupe tous les établissements publics ainsi que les abris installés par les collectivités territoriales sur leur territoire.

La catégorie « Logement social » est la moins représentée, cela s'explique entre autres par la durée du programme, qui n'est pas toujours compatible avec les opérations de réhabilitation de résidences dans lesquelles s'inscrit l'installation d'un abri vélo.

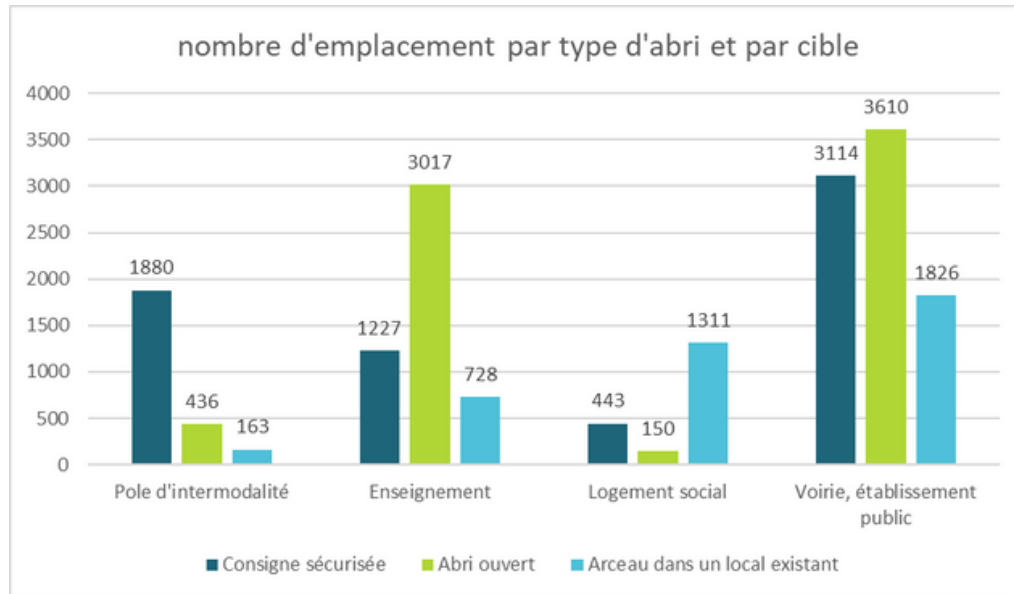


Répartition des emplacements par type d'abri



Les abris ouverts sont donc le choix le plus fréquent, ce qui s'explique entre autres par **le coût de ce type d'abri, inférieur à celui d'un abri sécurisé.** Les emplacements dans des locaux existants sont moins fréquents, car ce type d'installation nécessite **d'avoir un local adapté disponible.**

Répartition des emplacements par type d'abri et par cible



Les consignes sécurisées sont proportionnellement beaucoup plus représentées dans les abris destinés à des pôles d'intermodalité. Ce type d'abri est particulièrement adapté à un **stationnement longue durée du vélo** dans l'abri, puisqu'il présente une double sécurisation : pour l'accès à l'abri puis pour le vélo dans l'abri. Ce type de stationnement est donc à privilégier pour **les stationnements destinés aux déplacements pendulaires**.

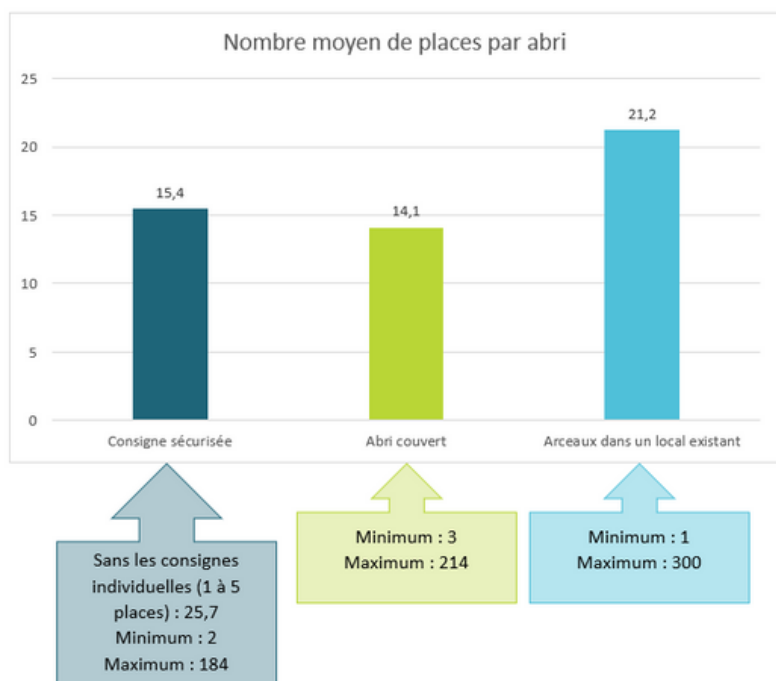
Les abris de type « arceaux dans un local existant » se retrouvent proportionnellement plus fréquemment dans les abris destinés au logement social. Ce type d'installation est en effet particulièrement aisé dans ce contexte, **un local non utilisé au rez-de-chaussée est transformé en abri pour les vélos**.

De plus, pour un stationnement à domicile, la sécurisation du local est essentielle.



Les abris ouverts sont à privilégier pour des stationnements de courte durée, dans un lieu où la **surveillance passive est importante**. Ce type d'abri se retrouve particulièrement dans les écoles où ils sont installés dans l'enceinte de l'établissement.

Nombre moyen d'emplacements par type d'abri



A noter : il y a une grande disparité sur tous les types d'abris concernant le nombre d'emplacements (de 2 à 300 places).

Les abris ouverts comportant un grand nombre d'emplacements regroupent 2 types de cas:

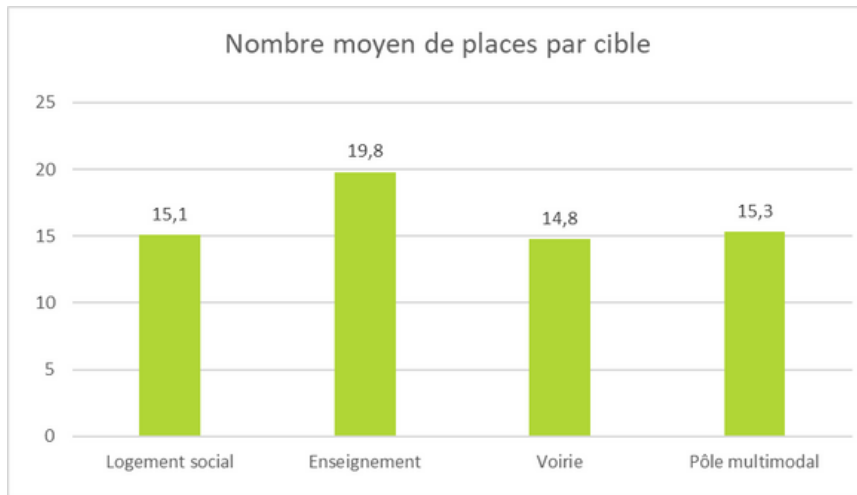
1

Soit plusieurs abris ouverts installés à côté les uns des autres (abri modulaire)

2

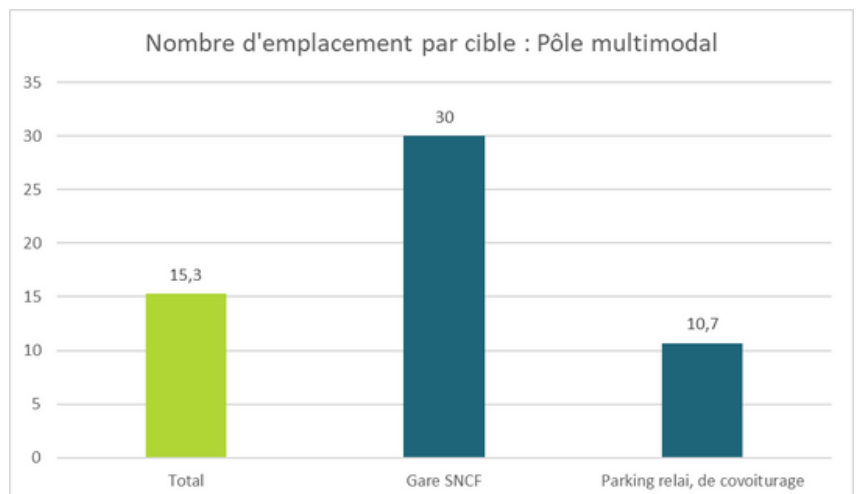
Soit répartition de plusieurs abris similaires à divers lieux d'un même site (campus universitaire, hôpital) et qui dans le contexte du Programme sont considérés comme un **projet unique** (même matériel, type d'abri et adresse).

Nombre moyen d'emplacements par cible

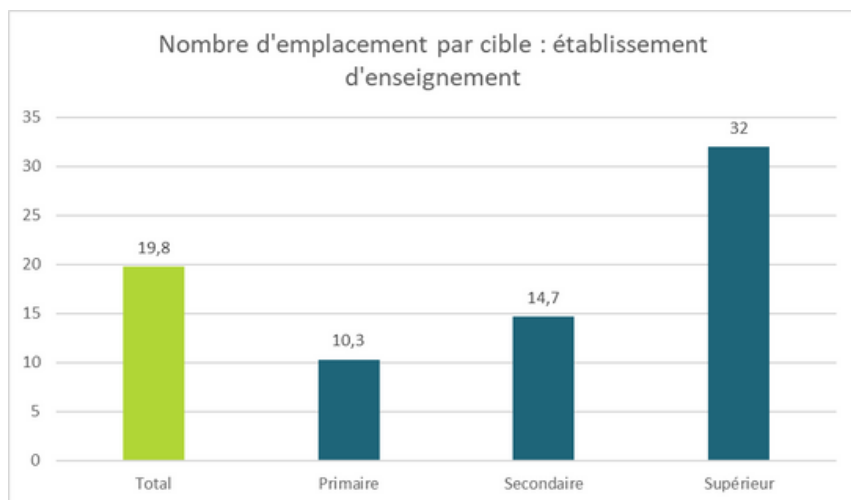


Chaque cible regroupant différents types de lieux, il est possible de détailler des « sous-cibles » avec un nombre moyen d'emplacements propres.

Pour la cible pôle multimodal, deux sous-cibles se détachent : les abris installés pour une gare SNCF, et ceux destinés à des parking relais ou de covoiturage.



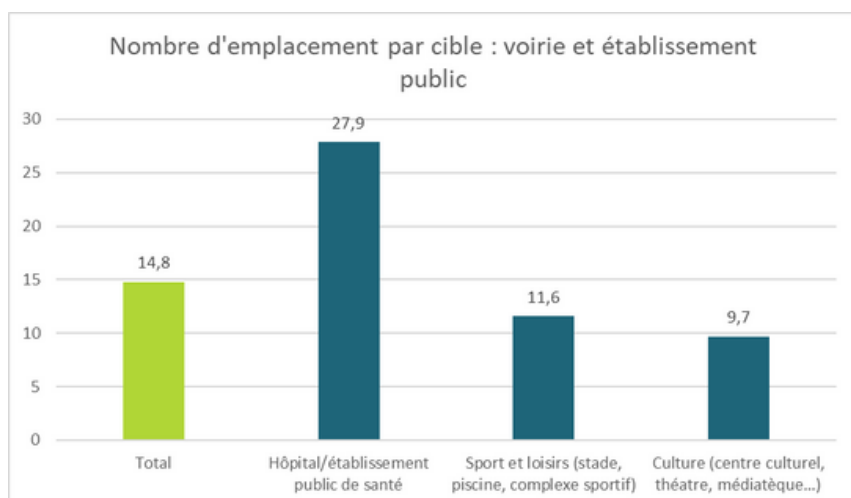
Nombre moyen d'emplacements par cible



Dans la cible enseignement, le nombre d'emplacements moyen par abri est très disparate et augmente selon le niveau d'enseignement, donc le nombre d'élèves dans l'établissement

Dans le cas de l'enseignement supérieur, on constate des projets de petits abris répartis sur un même campus, permettant de garer son vélo au plus près de sa destination finale mais aussi de grands abris sur un même lieu.

La catégorie "voirie et établissement public" regroupe de nombreux projets différents, il est possible de détailler le nombre moyen par abri en fonction du type de lieu desservi.



Dans le cas des hôpitaux, on constate de nombreux projets regroupant plusieurs petits abris répartis sur le site de l'hôpital, par exemple devant des bâtiments différents, permettant au cycliste de garer son vélo au plus près de sa destination.

Ordre de grandeur des prix

Pour la lecture des coûts médians et moyens, il est important de retenir que les calculs ont été réalisés à partir de la donnée récoltée par le Programme Alvéole : le montant de l'investissement du matériel éligible au Programme, qui est utilisé pour calculer la prime. Ce coût n'est donc pas global, notamment les travaux concomitants obligatoires à l'installation d'un abri comme la création d'une dalle béton ou le gros oeuvre ne sont pas pris en compte car non pris en charge dans le cadre du Programme Alvéole.

De plus, le coût moyen par emplacement ne distingue pas les projets ayant inclus des services complémentaires de ceux qui correspondent à un abri simple.

On remarque particulièrement que le coût moyen d'un emplacement installé dans un abri existant, à destination d'un logement social est plus faible que la moyenne.



En effet, dans un logement social, il est généralement possible de retrouver un local existant au rez-de-chaussée que l'on peut transformer simplement en abri vélo (pose d'arceaux, éventuellement changement de la serrure) donc le coût est moins important.



Au contraire, les consignes sécurisées destinées à des pôles d'intermodalité sont plus chères, généralement avec plus d'options, et une sécurité renforcée.

L'installation de stationnements dans un local déjà existant fait baisser les prix du fait du peu de travaux à mettre en œuvre.

Il s'agit souvent uniquement de l'achat, de la pose d'arceaux et éventuellement de la sécurisation de l'accès.



Coût moyen
par emplacement HT

719,9€

Ecart-type HT

611,56€

Coût moyen HT d'un emplacement par type d'abri et par cible

Type d'abri	Coût moyen	Écart-type	Cible logement social	Cible enseignement	Cible voirie	Cible pôle intermodalité
Abri ouvert	603,37 €	282,58 €	383,61 €	159,12 €	623,66 €	747,92 €
Arceaux dans un local existant	155,91 €	150,62 €	99,42 €	149,08 €	200,81 €	137,82 €
Consigne sécurisée	1181,56 €	482,37 €	1170,21 €	961,72 €	1189,24 €	1314,93 €

➔ L'emplacement moyen le moins cher concerne l'installation d'arceaux dans un local existant, pour une cible de logement social. Ceci s'explique par la présence d'un local prêt à être utilisé dans ce type de logement, avec comme seul frais l'achat de l'arceau. La pose est comprise dans une réhabilitation globale. Il n'y a pas de sécurisation complémentaire à prévoir, le local est souvent déjà sécurisé par l'accès de l'immeuble en lui-même.

➔ Au contraire, le coût d'installation d'une consigne sécurisée pour un pôle multimodal est le plus élevé. En effet, dans ce cas il est nécessaire d'acheter la structure complète de l'abri en plus des arceaux.

De plus, les abris destinés à des pôles multimodaux sont souvent proposés au public avec des services complémentaires type outils, station de gonflage, casiers, qui sont également protégés par l'accès sécurisé à la consigne et qui sont très demandés dans le cas de stationnement longue durée (journée ou plus). Ces services complémentaires étaient éligibles à la prime Alvéole donc comptés dans le prix moyen présenté dans le tableau.



Coût moyen HT d'un emplacement par type d'abri et par nombre de places dans l'abri

Type d'abri	Coût moyen	1 à 5 places	6 à 20 places	21 places et plus	50 places et plus
Abri ouvert	603,37 €	858,04 €	615,59 €	565,16 €	572,90 €
Arceaux dans un local existant	155,91 €	207,6 €	95,39 €	181,53 €	183,53 €
Consigne sécurisée	1181,56 €	1 492,79 €	1 433,02 €	994,49 €	764,27 €



Pour les consignes sécurisées, le matériel n'est pas le même pour un abri de 1 à 5 places, qui sont un type de consigne spécifique (box individuel ou box 5 places), contrairement aux autres types d'abris où le choix des supports vélo influe sur le nombre d'emplacements créés dans le même abri.

Coût médian HT par emplacement :

712,33€

Type d'abri	Coût médian	Cible logement social	Cible enseignement	Cible voirie	Cible pôle intermodalité
Abri ouvert	590 €	552,41 €	557,51 €	639,62 €	645,50 €
Arceaux dans un local existant	96,58 €	70,00 €	79,00 €	126,25 €	76,88 €
Consigne sécurisée	1 430,99 €	1 346,58 €	1 145,65 €	1 257,50 €	1 696,50 €

Coût médian HT d'un emplacement par type d'abri et par nombre de places dans l'abri

Type d'abri	Coût médian	1 à 5 places	6 à 20 places	21 places et plus	50 places et plus
Abri ouvert	590 €	770,4 €	584,31 €	524,4 €	382,41 €
Arceaux dans un local existant	96,58 €	114,25 €	70,00 €	121,75 €	214,88 €
Consigne sécurisée	1 430,99 €	1650 €	1439,95 €	1109,33 €	783,65 €

200 projets

34% de ces consignes sont installées à proximité de gares/pôle d'intermodalité.

61% de ces petites consignes sont installées sur la voirie : Les box jusqu'à 4 places sont des consignes individuelles et ont l'avantage de ne pas nécessiter de système de gestion : la sécurisation se fait par le cadenas de l'utilisateur.

Les collectivités territoriales les utilisent pour un maillage du territoire, à proximité de points d'intérêt avec un faible besoin en stationnement vélo par exemple.



Les consignes 5 places sont généralement installées par les communes dans les quartiers résidentiels, avec un système d'inscription : une place est réservée et l'accès est donné uniquement sur abonnement, ce qui permet d'avoir un stationnement pour son vélo à proximité de son domicile, même si il n'y a pas de local dans l'immeuble.

Les écoles primaires

95

abris sont destinés à des écoles primaires



2

consignes sécurisées



86

abris couverts



7

arceaux dans un local existant (par exemple installation sous un préau)



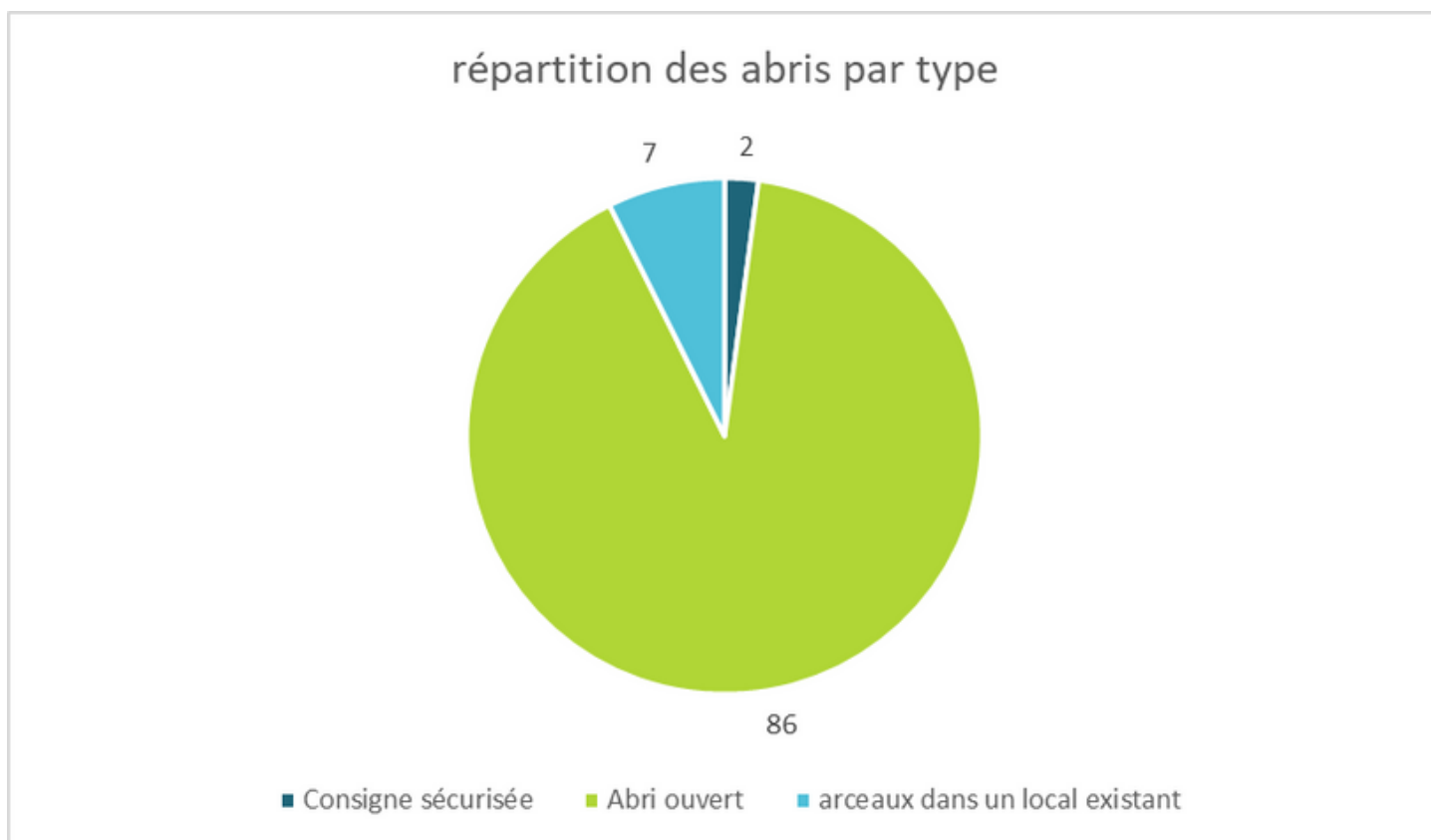
90%

des abris sont des abris ouverts

Parmi ces abris ouverts, **44** sont des abris 8 à 10 places

Soit **51%** des abris destinés à une école primaire

Ces emplacements ont un coût moyen HT de **575,84 €**



Les abris de petite taille sont donc très représentés dans ce contexte, et la sécurisation n'est pas un critère majeur, notamment car beaucoup d'écoles ont fait le choix d'installer l'abri **dans l'enceinte de l'établissement** : l'abri en lui-même n'est pas sécurisé et il n'est pas accessible à tous.

126 projets sont destinés au logement social, parmi lesquels **92%** sont des abris sécurisés (consigne ou installation d'arceaux dans des locaux existants) :



il s'agit de stationnement résidentiel, le vélo est stationné toute la nuit ou plus, il est donc essentiel **que le vélo soit doublement sécurisé** : accès au local et antivol du vélo.

73% des abris réalisés sont du type installation d'arceaux dans un local existant : le coût de ce type d'installation **est plus faible**, et le local adapté existe généralement déjà, et l'installation de l'abri vélo se fait dans le cadre d'**une rénovation globale de la résidence**.

Chez les bailleurs sociaux, l'installation de l'abri vélo se fait généralement après une réhabilitation globale de leur parc locatif. La temporalité du Programme n'est donc pas en adéquation avec ce type de travaux, qui présentent parfois **plusieurs années entre la signature du marché et la livraison des locaux terminés**. Cela explique en partie la faible proportion d'abris destinés au logement social.

Toutefois, **87** des projets réalisés l'ont été par 4 bailleurs, qui se sont donc saisis du Programme pour installer des abris dans plusieurs résidences en même temps.

Les hôpitaux

61 projets, dont **31** consignes sécurisées

En moyenne **30,6** emplacement par abri

Prix moyen HT par emplacement : **700,7€**

→ Il y a eu une réelle demande de la part des hôpitaux pour le Programme Alvéole. Les projets sont plus importants que la moyenne du Programme, entre autres car un projet peut comprendre **l'installation de plusieurs abris identiques** sur le même site, afin de permettre le stationnement des vélos **au plus proche de la destination finale** du cycliste.



Les données récoltées à travers le Programme Alvéole montrent bien l'engouement notamment **des collectivités territoriales** pour le stationnement vélo, et particulièrement le levier que représente **le financement d'une partie du projet** pour l'installation de ces équipements. De nombreuses collectivités ont utilisé le Programme pour équiper leur territoire de plusieurs abris.

Dans une période d'augmentation du prix du carburant, l'usage du vélo comme mode de déplacement est **une solution pour un budget maîtrisé**. La demande pour un stationnement vélo de qualité et sécurisé augmente, et un Programme comme Alvéole a pu faciliter la décision et la mise en place du projet pour les bénéficiaires.



Les données financières sur le coût de l'installation d'une place de stationnement vélo présentées dans cette étude n'étaient pas disponibles avant le Programme Alvéole. Elles peuvent être utilisées par les structures envisageant l'installation d'un abri vélo pour **budgetiser leur projet indépendamment des fournisseurs de mobilier urbain**.

Les données géographiques mettent également en évidence les départements et régions où **le dynamisme en faveur de l'utilisation du vélo est encore faible**, et qui pourraient avoir besoin d'autres aides pour déclencher des actions concrètes.

Les financeurs d'Alvéole

Le programme Alvéole 2 a été financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie :



Il a été financé par les acteurs suivants:



www.rozo.fr
contact@rozo.fr - 01 42 49 76 76

Ce document a un caractère strictement informatif, il n'empporte aucun engagement juridique ni accord contractuel de la part de ROZO, SAS au capital de 621 000 euros, dont le siège social est situé au 45-52 rue Albert 75013 Paris, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Société de Paris sous le n° 444 771 083

